



Non au contrat d'objectif du CNRS

Bloquons le CA du CNRS

**Le jeudi 26 mars 8 h 30
tous au siège du CNRS
et devant les délégations**

Après avoir fait voter en juillet 2008, contre l'avis des élus des personnels le plan stratégique, la Direction du CNRS veut faire avaliser un contrat d'objectifs et de moyens entre le ministère et le CNRS. Elle se contentera de le présenter sans le faire voter au Conseil d'Administration du 26 mars, probablement pour ne pas rajouter un motif de colère supplémentaire en plein mouvement des universités et de la recherche. Mais ce contrat reste inacceptable tant sur ses objectifs que sur ses moyens.

Des moyens en berne !!

Officiellement, la partie « moyens » n'est pas encore négociée. Mais, en fait un document sur les moyens que demande la Direction circule déjà au ministère. Le 26 février, à l'occasion d'une réunion entre les syndicats et la Direction générale, le SNTRS-CGT présente ce document à la Direction qui commence par nier son existence. Rendu public le soir même, l'imbroglio commence. Le 26 février à 21 heures, le ministère dément formellement être l'auteur du document, mais ne dément ni son existence, ni le fait qu'il soit présent dans ses bureaux. Le lendemain à midi, le Secrétaire général du CNRS précise qu'il en est l'auteur, mais que cela *n'a été validé par aucune autorité politique*, et établi *«sur la base de la loi de finance 2009, avec les suppressions d'emplois prévues pour 2009-2011.*

1.1 Recrutements des personnels permanents

Le CNRS confirme son engagement fort pour les 5 prochaines années dans sa fonction d'agence de moyens envers les universités en consacrant chaque année un quart de ses recrutements (90 par an) à la création de chaires CNRS- universités. Les priorités disciplinaires des 300 recrutements annuels de chercheurs CNRS concernent l'encouragement de la recherche interdisciplinaire, les recherches sur l'environnement et le développement durable ainsi que celles sur l'énergie, les nanosciences et nanotechnologies, les STIC et les grands équipements. En outre, la volonté est réaffirmée de maintenir un recrutement de base régulier à hauteur de 1,5% des effectifs et d'éviter les à-coups en garantissant un minimum de 75% des recrutements de l'année précédente.

La priorité donnée à la rationalisation des fonctions transversales sera confirmée en 2010 et 2011. Afin de préserver les métiers techniques dans les laboratoires, les suppressions d'emplois concerneront jusqu'en 2011 les fonctions transversales, sauf pour les fonctions RH des délégations afin qu'elles puissent développer des actions d'accompagnement professionnel personnalisé.

Données sur la programmation des recrutements 2009-2013

Sur la période 2009-2013, il y aura 1753 chercheurs et 2401 d'ITA qui partiront à la retraite. Il est prévu de recruter 1500 chercheurs et 1950 ITA. C'est une perte de 596 postes d'ITA et de 253 postes de chercheurs. Nous refusons de prendre en compte les 450 chaires prévues (90 par an) qui consomment deux postes de fonctionnaires pour un emploi créé. Pour nous, il s'agit de postes de maîtres de conférences.

Neuf ou dix instituts

Lors du CA du 27 novembre, qui s'est tenu malgré le blocage des personnels, le ministère avait fait le forcing pour imposer un dixième institut celui des sciences et techniques de l'informatique. Mais, le CA avait un petit peu résisté et *« exprimé le souhait que les sciences et technologies de l'information soient structurées de manière homogène et visible, dans un premier temps, au sein de ST2I, et qu'une réflexion soit engagée avec les instances du CNRS afin d'envisager la création d'un Institut des sciences et technologies de l'information du CNRS. »*

Un mépris des instances représentatives

Aujourd'hui, le ministère revient à la charge. Bien que le Conseil scientifique du 27 janvier ait donné un avis négatif confirmé dans sa session du 17 mars, il veut imposer à nouveau le vote de ce dixième institut. L'objectif à terme est de sortir l'informatique du CNRS et de créer un organisme commun avec l'INRIA. C'est le même scénario qui est en germe pour les sciences du vivant. Rappelons que Sarkozy a décidé d'appliquer les recommandations du rapport Zehrouni et de créer un Institut national du vivant. Certains de nos collègues imaginent, avec beaucoup de naïveté, qu'avec cette sortie du CNRS, leur discipline aura plus de moyens financiers et plus de postes. Pour ce qui le concerne, le SNTRS-CGT pense que cela sera la fin de la continuité thématique du CNRS et des verrous supplémentaires pour l'interdisciplinarité. Mais cela sera surtout l'occasion de mettre en application les autres recommandations qui au cœur des rapports Zehrouni et Godet : des CDD de 5 ans après le post doc, le recul de l'âge de l'embauche définitive et probablement la casse du statut de fonctionnaire.

Quel avenir pour les UMR ?

L'avenir du CNRS hésite toujours entre deux options : pure agence de moyens selon Sarkozy, un petit peu opérateur selon Pécresse. Mais si l'on s'en tient au texte du COM : *« la gestion quotidienne des laboratoires sur les sites universitaires doit revenir à terme aux établissements hébergeurs, la gestion par un organisme national devant être l'exception. »* ; les personnels seront affectés tout en restant employés et gérés par l'organisme. La stabilité des UMR sous gestions universitaires ne nous semble pas garantie, précédemment on parlait d'affectation des personnels pour 4 ou 8 ans seulement. Nous estimons qu'il n'y a aucune certitude que leur survie soit liée à des critères purement scientifiques, le poids des « objectifs stratégiques de l'Etat », des indicateurs de toute nature sera prégnant : *« Il convient de noter que les unités aux performances jugées insuffisantes, que ce soit du point de vue scientifique ou de la concordance stratégique, font annuellement, dans le cadre de chaque phase de contractualisation, l'objet d'une attention particulière, conduisant à une restructuration ou à leur fermeture. »*

La volonté de tout contrôler

Les autres points du COM sont tous marqués par la volonté de contrôle. Il y aura fusion du secrétariat général et de la DRH en une direction générale déléguée. Jugez en :

Le management à la place de la science : *« Développer une gestion active des cadres supérieurs à haut potentiel grâce à un référentiel, un suivi individuel et un système de prime variable sur objectif »*

Les primes à la place du salaire : *« Introduire une prime exceptionnelle pour reconnaître les réalisations de chercheurs ou d'équipes. Développer le financement de primes à partir des ressources contractuelles. Moderniser les modes d'attribution de la PPRS en responsabilisant les managers »*

La mobilité : *« Garantir la fluidité des mobilités entre les instituts et entre les sites géographiques, en particulier pour les ITA. »*

Les principales orientations de ce contrat d'objectifs doivent être combattues. Il est inadmissible que la direction ne demande pas de moyens et accepte la pénurie budgétaire. Il faut des moyens financiers et humains en croissance pour le CNRS. La mobilisation face à la direction du CNRS et au ministère est l'arme principale des personnels pour éviter que le CNRS devienne une simple agence de moyens avec des personnels flexibles et fragilisés. Il faut faire entendre notre voix en bloquant le CA du 26 mars.